Cas pratique

Nom de la personne publique	Institut de France 23, quai de Conti 75006 Paris
Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur	Le Chancelier de l'Institut de France
Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-46, R.2191-60 et R.2391-28 du code de la commande publique	Le Chancelier de l'Institut de France
Comptable assignataire des paiements	Le comptable public, Receveur des Fondations
Mode de consultation	PROCEDURE ADAPTÉE en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-3° du Code la commande publique ainsi que II de l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Objet	Accord cadre n°AC26/6-027 Prestations de restauration-conversation des œuvres du musée Jacquemart André **Lot n°2 – Arts graphiques (pastels, photographies, gravures, documents, dessins) et leurs cadres, ouvrages manuscrits et imprimés**

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Eduard Fechner, *Portrait d'Edouard André jeune*, et son cadre, aquarelle et crayon sur papier, cadre en bois doré, 1839, (signé et daté) MJAP-De 2394-2 et son cadre : MJAP-C 484-12.

Dimension avec cadre en **cm** :

- Hauteur : 64,5 cm
- Largeur : 57 cm
- Epaisseur : 8 cm

Dimension sans cadre en **cm** :

- Hauteur : 44,9 cm
- Largeur : 36,8 cm

ARTICLE 2 : PRESTATIONS ATTENDUES DANS LE CADRE DU « CAS PRATIQUE »

Les prestations suivantes sont attendues :

Constat d'état, diagnostic et établissement d'un protocole de restauration, à réaliser sur place, au musée pour une restauration fondamentale de l'œuvre et de son cadre et prescriptions ci-dessous :

- Traitement d'une éventuelle infestation biologique.
- Dépoussiérage, décrassage de la couche picturale et du dessin.
- Contrôle du support, remise à plat et interventions si nécessaire.
- Atténuation des tâches sur le support papier.
- Contrôle de la couche picturale et du dessin et intervention si nécessaire.

- Dépoussiérage, décrassage du cadre.
- Traitement de refixages et consolidation de la structure, des éléments constituant le cadre, si nécessaire.
- Restauration des décors dorés du cadre et création des parties manquantes.
- Changement du verre pour un verre anti-U.V. et anti-reflet et adaptation de la feuillure du cadre si nécessaire.
- Révision du maintien de l'œuvre dans son cadre, et fermeture à l'arrière, afin d'en assurer une bonne conservation et une présentation.
- Révision des attèles s'il y a lieu (en adéquation avec nos crochets de grilles).

- Rédaction et remise du rapport de restauration (cession des droits de propriété intellectuelle comprise).

Valeur d'assurance : 1000 € (mille euros)

Prestations de restauration réalisées dans les locaux du titulaire (transport A/R à la charge du titulaire).

Le chiffrage du cas pratique s'entend comme comprenant notamment tous les déplacements du restaurateur, l'ensemble des fournitures, le transport A/R.

ARTICLE 3 : PHOTOGRAPHIES



